



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que:

En vertu de l'article 956 du Code municipal, lors de la session du 18 décembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil adoptera le budget ainsi que le rapport triennal d'immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Tous les citoyens peuvent assister à cette session qui aura lieu au 134, rue Principale, Saint-Anselme pour demander ou obtenir des informations.

Donné à Saint-Anselme ce sixième jour de décembre deux mille dix-huit.

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 et 17 heures, le 6^{ème} jour de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6ème jour de décembre deux mille huit.

Signé:

Secrétaire-trésorier